

Les centres nationaux de documentation pédagogique et leur importance pour la pédagogie comparée

Autor(en): **Majault, Joseph**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizer Erziehungs-Rundschau : Organ für das öffentliche und private Bildungswesen der Schweiz = Revue suisse d'éducation : organe de l'enseignement et de l'éducation publics et privés en Suisse**

Band (Jahr): **38 (1965-1966)**

Heft 11

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-852480>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les centres nationaux de documentation pédagogique et leur importance pour la pédagogie comparée

par M. le Prof. Joseph Majault

Sous-directeur de l'Institut pédagogique national à Paris

Il y a près de cent cinquante ans, un français, Marc Antoine *Jullien*, dit de Paris, proposait, dans son ouvrage intitulé: *Esquisses et vues préliminaires d'un ouvrage sur l'éducation comparée (1831)*, de dresser: «le tableau comparé des principaux établissements d'éducation qui existent aujourd'hui dans les différents pays, des différentes manières dont l'éducation et l'instruction publique y sont organisées, des objets qu'embrasse le cours complet des études, dans chacun des degrés successifs des écoles élémentaires et communes, secondaires et classiques, supérieures et scientifiques; puis des méthodes d'après lesquelles on forme et l'on instruit la jeunesse, des améliorations qu'on a tâché d'y introduire peu à peu, de plus ou moins de succès qu'on a obtenu . . . » On sait la suite: la création du Bureau International d'Education, la création du Département de l'Education de l'Unesco, et, tout récemment, la création d'une association d'Education comparée qui cherche à réunir, de par le monde, les spécialistes en cette matière. L'idée, on le voit, a fait son chemin. Elle suscite aujourd'hui de multiples initiatives plus ou moins importantes, plus ou moins fécondes, mais qui toutes visent à mieux connaître et à mieux comprendre les problèmes scolaires tels qu'ils se posent dans les pays des cinq continents et à confronter les solutions qu'on leur donne.

On sait aussi qu'au cours des cent dernières années, et plus particulièrement depuis la première moitié de ce siècle, sous l'influence de l'Institut de Coopération intellectuelle puis de l'Unesco, les activités de documentation et d'information pédagogiques, d'abord exercées par les Musées pédagogiques puis par les Centres nationaux de documentation pédagogique, se sont particulièrement développées. Couvrant un répertoire étendu puisqu'il s'agit aussi bien de réunir, exploiter et diffuser tous documents concernant la législation et l'organisation scolaires, les horaires, programmes, disciplines et méthodes d'enseignement, les statistiques, le matériel didactique et scientifique, ces activités peuvent être classées en deux groupes suivant qu'elles contribuent à *décrire* ou à *servir* l'enseignement:

a) Réunir, exploiter et diffuser des documents sur l'histoire de l'éducation, l'évolution ou l'état actuel des institutions scolaires, des méthodes ou des techniques constitue un premier aspect de la documentation pédagogique: elle est une documentation *sur* l'enseignement;

b) Rassembler, communiquer et produire des documents utiles au maître, et par lui à l'élève, constitue un second aspect la documentation pédagogique: elle est une documentation *pour* l'enseignement.

Ainsi, dans la première catégorie, nous rangerons l'établissement d'une bibliographie ou d'une monographie consacrées soit au système scolaire français tel qu'il était organisé au XIX^e siècle, soit à la législation actuelle de l'enseignement privé, soit encore à la méthode Decroly. Dans la deuxième catégorie, nous placerons la constitution d'un dossier relatif à l'enseignement des mathématiques (programmes, horaires, instructions, ouvrages de référence, textes, manuels scolaires, etc.) ou l'inventaire des reproductions d'œuvres d'art éditées par les différentes maisons d'édition. Dans les deux cas, il s'agit de connaître et de faire connaître, mais c'est la nature de la documentation qui change. Dans le premier la documentation offre matière d'étude, dans le second elle devient agent et instrument d'action en aidant ou en stimulant l'initiative du consultant. Enfin, la documentation peut faciliter le choix ou l'élaboration de documents destinés à l'usage scolaire: reproductions de textes d'archives, réalisation d'un film ou d'une émission télévisée. La documentation se présente alors comme base et support d'enseignement. C'est là le sens large et nouveau prêté au mot. Or l'enseignement actuel, actif et concret, qui s'appuie non sur l'affirmation dogmatique mais sur la réalité observée et le travail personnel de l'élève, doit recourir à tous les documents qui permettent la connaissance directe de cette réalité. L'emploi qui en est déjà fait laisse prévoir l'importance qui leur sera donnée demain et légitime les efforts qu'exige leur recherche ou leur élaboration.

Dans les deux cas, les activités des Centres nationaux de documentation pédagogique, ainsi définies, apparaissent à première vue d'une importance considérable pour le développement de la pédagogie comparée puisque la pédagogie comparée s'étend précisément à l'étude de l'organisation scolaire (Législation et administration), des méthodes d'enseignement, des techniques éducatives et des moyens didactiques. Toutefois, l'identité des champs d'action ne présuppose ni le même but ni la même nature de travail. La documentation consiste à rassembler, la pédagogie comparée à étudier. D'autre part, le champ d'action lui-même apparaît, à la réflexion, notablement différent. Un centre national de documentation pédagogique a pour première fin de réunir, à l'intention des ressortissants du pays intéressé, les documents publiés dans ce pays. La pédagogie comparée tient pour objet essentiel d'analyser les ressemblances ou les divergences qui peuvent être observées entre les systèmes d'enseignement de deux ou de plusieurs pays. Est-ce à dire que nous trouvons devant une contradiction fondamentale? L'antagonisme, en fait, n'est pas aussi sérieux ou aussi profond qu'on pourrait le croire; les pages suivantes tendent à prouver, au contraire, que des rapports étroits peuvent s'établir entre les travaux de documentation pédagogique et les travaux de pédagogie comparée au plus grand profit des uns et des autres.

1. La pédagogie comparée ne s'applique pas uniquement au domaine étranger

On a tort, en effet, de réserver ce terme, par un abus de vocabulaire, à une confrontation internationale. Dans des états fédéraux tels que la République fédérale allemande, ou la République Arabe Unie, dans des pays où l'enseignement se présente sous une forme décentralisée (U.S.A.), la pédagogie comparée peut s'appliquer en premier lieu à l'étude du système scolaire en vigueur dans les différentes circonscriptions, politiques ou géographiques, du territoire national. Mais des études de pédagogie comparée peuvent être également conduites à l'intérieur d'un pays à tendance centralisatrice (Espagne ou France) à la fois dans le temps: à travers l'évolution des institutions et des méthodes, et dans l'espace: par la confrontation des expériences menées aux divers niveaux d'enseignement dans différents établissements. Il n'est pas douteux en effet qu'en dépit de nombreuses études, l'histoire des méthodes pédagogiques est loin d'être complète. Il n'est pas moins douteux que la pédagogie qui s'élabore à l'heure actuelle, mériterait d'être mieux saisie dans son immense complexité; depuis les écoles maternelles jus-

qu'à l'université, qu'il s'agisse de l'enseignement des arts, des langues vivantes ou des disciplines traditionnelles, combien de voies et moyens sont employés par les uns et par les autres, qui écriraient de vastes sujets d'analyses ou de synthèses. La conception que l'on s'était faite de l'éducation est bousculée par le développement des techniques et des sciences. Les formes de la civilisation changent chaque jour et obligent l'éducateur à adapter les règles de son action aux décors sans cesse changeants d'un univers en perpétuelle évolution. C'est dire que celui qui a la tâche de former l'homme de demain doit vivre présent au monde d'aujourd'hui et réfléchir à la fois sur le sens de son effort et les caractères qu'il peut lui prêter. Or l'homme du XXe siècle ne vit plus seul.

De plus en plus, en tous domaines, le travail devient travail d'équipe, et l'éducation elle-même, confiée il y a quelques siècles à un précepteur unique, associe de nos jours l'autorité du maître à celle des parents, requiert l'avis des médecins et des orienteurs. L'éducation est devenue œuvre commune. De plus, l'éducation s'est ouverte à des sciences et à des techniques nouvelles. Les progrès de la psychologie ont modifié le visage de la pédagogie qui s'ouvre aujourd'hui à la vie familiale, à la vie professionnelle, à l'utilisation des loisirs. En même temps, le cinéma, la radio, la télévision, agents de diffusion de la pensée et de la culture, se révèlent de puissants moyens de formation. C'est dire que le registre de connaissances, exigé jadis, du précepteur enfermé dans les limites étroites d'un petit domaine, ne suffit plus. C'est dire aussi que la pédagogie a perdu son caractère d'art empirique pour devenir une science dont il faut étudier les données, suivre les découvertes, mesurer les développements.

C'est à cet objet que s'appliquent les activités des centres de documentation pédagogique en réunissant, dans le cadre national, toutes les informations susceptibles d'être immédiatement et largement utilisée pour la promotion de l'enseignement. Documentation administrative (textes législatifs et réglementaires, statistiques), documentation pédagogique (pédagogie générale et méthodologie), documentation didactique (matériel didactique, scientifique et audiovisuel), tels sont les trois grands domaines que la plupart des centres ont constitué pour répondre à cette préoccupation. Livres, brochures et revues alimentent les deux premiers. Pour le troisième, la variété de documents est encore plus grande puisque ces documents couvrent l'ensemble du matériel scolaire: manuels, cartes, plans, photographies, films, disques, appareils, etc. . . . Mais les centres n'ont pas pour unique rôle de rassembler cette documentation.

Ils doivent l'exploiter et la diffuser. Car il ne suffit pas de conserver, il faut transmettre et communiquer. Ce besoin est généralement satisfait de deux façons: par une information directe et rapidement donnée (bibliographies, analyses, comptes rendus, critiques), par une information élaborée et rigoureusement contrôlée (articles et études, rapports, enquêtes). La diffusion de ces informations est assurée par les différentes techniques actuellement en cours et qui peuvent s'inscrire sous trois grandes sections: l'écrit (livres, brochures, revues), l'image (expositions, films, émissions télévisées), le son (disques, émissions radio-diffusées et télévisées). Sans doute, tous les centres ne sont-ils pas aujourd'hui suffisamment équipés pour remplir, dans les meilleures conditions, toute cette gamme d'activités. Mais on peut croire que dans la mesure où ils se confirment agents d'évolution et facteurs de progrès, ils recevront des gouvernements intéressés les dotations nécessaires pour accomplir au mieux leur rôle. L'accélération de l'histoire, le bouleversement de l'économie, et d'une façon plus générale l'évolution de la vie moderne placent au premier rang les problèmes d'éducation: c'est dès l'école que se forme l'adulte. Or les éducateurs qui doivent adapter cette école aux conditions nouvelles ne peuvent le faire que si on leur donne une nette définition de ses buts, une claire intelligence de ses possibilités, une sûre connaissance de ses moyens. Les centres, en leur précisant les principes et les caractères de l'éducation, en leur offrant les comptes rendus des différentes expériences réalisées ici ou là, en leur présentant les moyens d'enseignement actuellement existants, leur permettent de comparer ce qu'ils font avec ce que d'autres font, et, avec ce qu'ils font, ce qu'ils pourraient ou devraient faire.

II. La pédagogie comparée et la promotion internationale de l'enseignement

Le caractère national des centres de documentation ne doit pas faire illusion. Notre siècle a vu la disparition des frontières naturelles, le développement des voyages, des échanges, des communications; la radio et la télévision nous informent à la minute même des événements qui se passent aux antipodes. Les problèmes qui se posaient jadis dans le cadre des régions strictement fixées sont devenus les mêmes pour tous, dans toutes les parties du globe. Cela est particulièrement vrai des problèmes d'éducation; on ne conçoit plus guère de réforme scolaire, dans un pays déterminé, sans prendre référence des réformes déjà instituées ailleurs ou en cours d'études. Et la pédagogie comparée, au sens étroit du

mot: études consacrées à la comparaison des théories et pratiques éducatives dans différents pays, a cessé d'être le champ réservé à quelques spécialistes, pour devenir une nécessité fondamentale. Qu'il s'agisse d'autorités gouvernementales désireuses de rajeunir leur système scolaire, qu'il s'agisse d'autorités universitaires soucieuses d'améliorer l'enseignement, qu'il s'agisse d'éditeurs ou de fabricants préoccupés de perfectionner livres ou matériel, une vaste confrontation apparaît aujourd'hui obligatoire. Rien d'humain ne m'est étranger, déclarait voilà plusieurs siècles le grand pédagogue Montaigne. Ce qui n'était qu'affirmation de philosophe est devenu réalité pratique et quotidienne.

Cette confrontation peut être conduite de deux façons. Par la voie d'enquêtes et de missions menées dans les pays concernés: des délégués vont sur place interroger les autorités compétentes et dressent rapport. Cette manière d'opérer est parfois longue, souvent contenue, quelquefois difficile. Elle peut être aussi conduite par l'intermédiaire des centres de documentation pédagogique. Et ceci encore sous deux formes: soit qu'une délégation ou qu'un délégué vienne prendre au centre la majeure partie des renseignements cherchés quitte à les compléter, d'après les indications du centre, par des visites supplémentaires à tel ou tel spécialiste de la question considérée; soit que, plus simplement, le centre se charge lui-même de répondre aux questions posées par la rédaction d'une étude et l'envoi des documents choisis par ses soins. Rapidité de temps, facilité d'accès aux sources, libre consultation de la documentation, les avantages sont nombreux et certains.

A l'inverse, les autorités d'un pays déterminé peuvent recourir aux services du centre de ce pays pour se documenter sur l'état de l'éducation dans tel ou tel autre pays. Trois possibilités s'offrent alors:

– Le centre possède la documentation demandée. C'est le cas des centres qui, à côté d'une documentation de caractère national, se préoccupent de constituer, par achat ou échange, une documentation de caractère international.

– Le Centre ne possède pas la documentation demandée et la demande directement à ses homologues étrangers. La documentation ainsi réunie servira d'amorce ou de complément à la section internationale décrite plus haut.

– Le Centre ne possède pas la documentation demandée et s'adresse aux organismes internationaux (Unesco, B. I. E.), pour en obtenir référence et éventuellement communication.

Dans le premier cas, le Centre National de Documentation Pédagogique agit comme bureau de renseignements et d'études, dans les deux autres comme

centre de liaison. Dans les trois cas, il aide et facilite grandement les travaux préparatoires aux études de pédagogie comparée en fournissant ou en recherchant les matériaux nécessaires. Et si nous avons pris pour exemple la demande posée par des autorités gouvernementales, il est bien clair que le centre pourra rendre les mêmes services à des associations pédagogiques ou à des professeurs de pédagogie, notamment, en premier lieu, les professeurs de pédagogie comparée.

Mais les Centres peuvent aussi, outre les travaux préparatoires définis plus haut, conduire eux-mêmes des études de pédagogie comparée. Soit dans leur domaine propre: la documentation pédagogique, soit dans les domaines qui ressortissent de leurs différentes activités: administration scolaire, méthodologie, matériel didactique, etc. . . . Il ne s'agit pas alors d'études critiques, telles qu'en peuvent faire des personnes privées jugeant en leur nom propre, mais d'études descriptives et explicatives destinées à montrer la façon dont le problème considéré a été traité dans un certain nombre de pays. Ces études peuvent prendre la forme soit de simples tableaux, soit de monographies, soit d'enquêtes ou d'articles. Ces études peuvent être rédigées à fin de consultation par les personnes intéressées, elles peuvent aussi être publiées dans les revues du centre et viser ainsi une large audience. La contribution apportée par les Centres dans ce domaine vaut par la précision de

l'information et son caractère d'objectivité. Elle exige toutefois des moyens dont ne disposent à l'heure actuelle qu'un petit nombre de centres nationaux.

Il faut enfin souligner l'apport particulièrement important que prêtent au développement de la pédagogie comparée des centres internationaux tels que le Bureau International de l'Education, à Genève, et le Département de l'Education, à l'Unesco, soit en facilitant les études des spécialistes, soit en guidant les recherches des centres nationaux, soit en préparant eux-mêmes ou en faisant préparer des travaux qui, sous forme de monographies, de bibliographies ou d'enquêtes, servent à la fois les progrès de la pédagogie comparée et le développement de la compréhension internationale. Car cette conclusion s'impose: si la confrontation entraîne parfois l'émulation, cette émulation, en matière de pédagogie, est saine et provoque rajeunissement et renouvellement. Les murs craquent, c'est bon signe, remarquait récemment un haut fonctionnaire en parlant du système scolaire français. La même constatation vaut à l'échelle mondiale: lorsque les barrières tombent et que les échanges se multiplient, c'est signe qu'une conversion se prépare et qu'au sein même de la concurrence une coopération commence à se dessiner. Des efforts qui sont tentés en ce sens, on connaît le bénéficiaire: l'enfant. Chacun souhaitera que ces efforts continuent et se développent.

Das Alter des Lebens

Heinz Dombrowski

Wenn man nach dem Alter des Lebens fragt, so kann man dies in zweifacher Weise verstehen. Die Frage kann bedeuten, daß man die Höchstalter, die für individuelle Lebewesen beobachtet worden sind, wissen möchte – die Frage kann aber auch bedeuten, daß man etwas über das Alter des Lebens auf der Erde überhaupt und im weiteren Sinne sogar im ganzen Kosmos erfahren möchte. Die Ergebnisse neuerer Forschungen haben auf diese beiden Fragen in jüngster Zeit ein völlig neues Licht geworfen, vor allen Dingen durch die Tatsache, daß das Ueberleben von Mikroorganismen über die bisher für unmöglich gehaltenen Zeiträume von Hunderten von Millionen Jahren nachgewiesen worden ist. Dadurch ist der ganze Fragenkomplex über das Alter und das Wesen des Lebens in einer sehr interessanten Weise in Fluß gekommen.

Wenden wir uns zunächst einmal den bekannt gewordenen Höchstaltern von Lebewesen aller Art zu. Dabei ergibt sich automatisch eine Dreiteilung, bei

der die untersten Positionen von Mensch und Tier eingenommen werden, während einige Vertreter der Pflanzenwelt um ein Vielfaches älter werden können. Die Spitze hält das mikrobielle Leben – und zwar, nach den Ergebnissen neuester Untersuchungen, mit einem gewaltigen Abstand.

Um einige Zahlen zu nennen: Der Mensch besitzt ein Höchstalter von 110 bis 120 Jahren, wie aus mehrfachen authentischen Berichten hervorgeht. Er hält damit im Vergleich zu den in der Entwicklungsstufe an höchster Stelle Stehenden, den Säugetieren, in weitem Abstand die Spitze. Nur halb so alt wird der Elefant, der in dieser Hinsicht die Reihe der Säuger anführt, gefolgt vom Pferd und Bär, die nur 45 bis 50 Jahre im Höchsthalle alt werden können. Unter den anthropoiden Affen wird der Schimpanse mit maximal 45 Jahren am ältesten. Die Riesen unter den Tieren, die Wale, erreichen im Höchsthalle nur 25 bis 30 Jahre, nicht anders das Rind und der Hund.